

Marché public de travaux relatif à l'aménagement du parking municipal de Kérampir à Bohars

DOCUMENT DE CONSULTATION VALANT ACTE D'ENGAGEMENT ET CAHIER DES CHARGES

MAITRE D'OUVRAGE :

COMMUNE DE BOHARS
MAIRIE
1, rue Prosper Salaün
29820 BOHARS
Tel : 02 98 03 59 63

POUVOIR ADJUDICATEUR : Monsieur le Maire

OBJET DU MARCHÉ : Aménagement du parking municipal de Kérampir à Bohars.

PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHÉ :

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

(Article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)

REMISE DES OFFRES :

Date et heures limites de réception : Jeudi 17 mai 2018 à 12 heures 00.

Cadre à remplir par le Soumissionnaire :

ENTREPRISE :

ADRESSE :

.....
.....
.....

PERSONNE HABILITEE A DONNER LES RENSEIGNEMENTS PREVUS A L'ARTICLE 130 DU DECRET n°2016-360 RELATIF AUX MARCHES PUBLICS : Monsieur le Maire de Bohars
ORDONNATEUR : Monsieur le Maire de Bohars
COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS : Monsieur le Trésorier Principal

1 – CONTRACTANTS

Entre les Soussignés,

- La commune de Bohars, 1 rue Prosper Salaün, 29820 Bohars, dûment représentée par son maire en exercice,

Et

JE SOUSSIGNE (Titulaire unique)

➤ **TITULAIRE UNIQUE** (*Nom et prénoms*) :

- Agissant (*raier la mention inutile*) :

- a) En mon nom personnel,
- b) Au nom et pour le compte de la société (*intitulé complet et forme juridique*)
.....

- Ayant son (*raier la mention inutile*)

- a) Domicile à (*adresse complète et n° de téléphone*) :
- b) Siège social à (*adresse complète et n° de téléphone*) :

- Immatriculé à l'INSEE :

- Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :
- Code d'activité économique principale (APE) :
- Numéro d'inscription (*raier la mention inutile*)
- a) Au registre du commerce et des sociétés :
- b) Au répertoire des métiers :

L'entreprise

Après avoir pris connaissance du Cahier des Charges et des documents qui y sont mentionnés, m'engage seul, sans réserves conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie seul que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours.

2 – OBJET DE LA CONSULTATION

2.1 Nature de la consultation

La présente consultation a pour objet : **l'aménagement du parking municipal de Kérampir à Bohars.**

La présente consultation fait l'objet d'un lot unique.

La Mairie se garde le droit d'avoir recours à la négociation.

2.2 Options

Voir CCTP (Escalier)

2.3 Variantes

Variantes acceptées.

3 – CAHIER DES CHARGES

3.1 Objet et nature du marché

Le marché a pour objet, l'aménagement du parking municipal de Kérampir à Bohars.

Il comprend notamment :

- Terrassement,
- VRD.

Les prestations attendues ainsi que les prescriptions techniques et normes applicables sont définies de manière détaillée dans le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.).

3.2 Dispositions générales

La maîtrise d'œuvre de l'opération sera assurée par :

E.C.M.O.

Fabrice LE BIHAN
20, rue du Commandant Boennec
29490 GUIPAVAS
Tél : 02 98 07 25 72
contact@ecmo-ingenierie.fr

Renseignements administratifs :

Ils peuvent être sollicités auprès de M. François LEROY, Directeur Général des Services,
Tel. 02 98 03 59 63 - francois.leroy@mairie-bohars.fr

Les pièces constitutives du marché sont :

- le présent document de consultation valant acte d'engagement et cahier des charges,
- le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)

3.3 Dispositions particulières

Une **visite sur site est obligatoire** pour prendre connaissance du contexte du projet et sera constatée par une attestation de visite.

Pour cela, il conviendra de prendre rendez-vous avec les services techniques municipaux en contactant M. Régis BALCON au 0678346142 ou M. David RUNARVOT au 0676457192.

L'attestation du maître d'ouvrage sera à joindre au dossier faute de quoi celui-ci pourra être rejeté.

4 – PRIX / DUREE

4.1 Délais

Les travaux devront être entièrement exécutés pour le **31 octobre 2018 au plus tard.**

4.2 Prix du marché

L'ensemble de la prestation à exécuter, sera rémunéré par application d'un prix global et forfaitaire égal à :

| CADRE RESERVE AU SOUMISSIONNAIRE | | |
|--|--|---|
| Montant du marché HT en Euros | Montant de la TVA (...%) en Euros | Montant du marché TTC en Euros |
|€ |€ |€ |
| Option HT en Euros | Montant de la TVA (...%) en Euros | Option TTC En Euros |
|€ |€ |€ |
| Montant total du marché HT en Euros | Montant total de la TVA (...%) en Euros | Montant total du marché TTC en Euros |
|€ |€ |€ |

Soit en lettres (montant TTC) :

.....
.....

5 – REGLEMENT DES PRESTATIONS

5.1 Avance forfaitaire

Sans objet.

5.2 Modalités de règlement

Après réalisation de la prestation, le paiement sera effectué, par mandat administratif, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de réception de la demande d'acompte ou de la facture par la commune de Bohars, sauf désaccord du service gestionnaire du marché.

Le Maître de l'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du (à remplir par le soumissionnaire) :

| | |
|-------------------------|--|
| Compte ouvert au nom de | |
| Sous le numéro | |
| Codes | Banque :..... Guichet :..... Clé RIB :..... |
| Banque | |
| Agence de | |

5.3 Intérêts moratoires

Le taux des intérêts moratoires correspond au taux directeur (taux de refinancement ou Refi) de la Banque centrale européenne (BCE), en vigueur au 1^{er} jour du semestre au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de 8 points de pourcentage.

6 – PRESENTATION DES OFFRES

Les candidatures et les offres ne peuvent être présentées que sur support papier.

Il est interdit aux candidats de présenter pour le même marché plusieurs offres en agissant soit comme candidats individuels soit comme membres d'un groupement.

Par ailleurs, un même candidat ne peut représenter plus d'un groupement et une même personne physique ne peut représenter plusieurs candidats.

6.1 L'offre

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- présent document de consultation signé pour acceptation et engagement,
- les pièces conformes aux dispositions des articles 48 à 55 du Décret n°2016-360 relatif aux Marché Publics (DC1, DC2, attestations d'assurance, déclarations fiscales),
- présentation générale de l'entreprise,
- Mémoire technique,
- Un devis détaillant valant décomposition et détail du prix global et forfaitaire,
- L'attestation de visite préalable.

Le candidat prendra soin de détailler, dans son mémoire technique, la méthodologie concernant les deux points suivants :

- Coactivité avec le chantier voisin,
- Gestion du raccordement des 2 parkings avec les contraintes imposées par le parking du cabinet médical : du point de vue altimétrique et pente/dévers,

Le candidat détaillera également les moyens techniques et humains mis en œuvre pour ce chantier.

6.2 Durée de validité des offres

Les offres sont valables pendant 90 jours à partir de la date limite de remise des offres.

7 – JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

7.1 Offres

Sera déclarée irrégulière une offre qui, tout en apportant une réponse au besoin du pouvoir adjudicateur, est incomplète ou ne respecte pas les prescriptions minimales exigées à l'article 3 du présent document.

7.2 Méthode d'analyse des offres

Le jugement des offres sera effectué selon les critères suivants :

1 – Valeur technique (60%)

La valeur technique sera appréciée au regard la qualité de la prestation proposée (qualité des fournitures, installations) et de la note méthodologique produite par le candidat (méthodologie, moyens humains et matériels affectés, références similaires, planning prévisionnel)

Les candidats sont donc invités à faire apparaître de façon explicite tous les éléments permettant au maître d'ouvrage d'apprécier leur offre en fonction des critères énoncés dans les différents documents remis avec l'offre.

2 – Prix (40%)

La notation se fait par une comparaison avec l'offre moins-disante après élimination des offres anormalement basses, inappropriées, irrégulières et inacceptables.

Les prix servant à l'analyse des offres seront ceux indiqués dans l'acte d'engagement.

- Pour l'offre la moins disante, note du critère prix = 40 points.
- Pour les autres offres, la note = (montant de l'offre la moins-disante / montant de l'offre du candidat) x 40

8 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les offres devront contenir l'ensemble des pièces mentionnées dans l'article 6.1 ci-dessus.

Elles devront :

- Soit être déposées en mairie contre récépissé, notamment les offres remises par coursier (du lundi au vendredi – 8 h 30 / 12 h 00 ; 13 h 30 / 17 h 00 ; fermé le jeudi après-midi)
- Soit transmises par voie postale, par pli recommandé avec avis de réception à :

Monsieur le Maire de Bohars
Mairie
1, rue Prosper Salaün
29820 BOHARS

En cas de transmission sur support papier, l'enveloppe portera l'adresse et les mentions suivantes :

Monsieur le Maire de BOHARS
Mairie
1, rue Prosper Salaün
29820 BOHARS

Procédure adaptée pour :
« Travaux d'aménagement du parking municipal de Kérampir à Bohars »
« NE PAS OUVRIR »

« Nom du candidat »
« Adresse du candidat »
« Courriel du candidat »

Les offres devront parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent document de consultation.

Les candidats devront tenir compte pour la transmission de leur offre, du délai d'acheminement des services postaux.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

9 – CLAUSES ADMINISTRATIVES

Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicable au présent marché est le CCAG des marchés publics de travaux tel qu'approuvé par l'arrêté interministériel du 8 septembre 2009.

9.1 Pénalités

Par dérogation à l'article 20 du CCAG-Travaux, les pénalités seront de 50 euros par jour de retard sans mise en demeure préalable.

9.2 Résiliation

Les cas de résiliation par dérogation à l'article 46 ne sont pas limitatifs.

En cas de résiliation pour motif d'intérêt général par le pouvoir adjudicateur, le titulaire percevra à titre d'indemnisation une somme forfaitaire calculée en appliquant au montant initial hors TVA, diminué du montant hors TVA non révisé des prestations admises, un pourcentage égal à 5,00 %.

Il peut être pourvu, par la personne publique, à l'exécution des travaux aux frais et risques du titulaire, soit en cas d'inexécution par ce dernier d'une prestation qui par sa nature ne peut souffrir d'aucun retard, soit si la résiliation du marché est prononcée aux torts du titulaire, le marché prévoyant cette mesure.

Fait en un seul original,

A, le

L'Entrepreneur (seul) / Le mandataire du groupement,
(Cachets et signatures précédées de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

ACCEPTATION DE L'OFFRE :

Est acceptée la présente offre pour valoir Acte d'Engagement.

A Bohars, le

Le Maire de Bohars,